

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2024

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD, adjoints, Cécile CERISIER, Maud CERISIER, Dominique GUYONNET, Renaud ROBERT, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Pascal THIBAUT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration** :

Sylvie DENIS à Isabelle BOETSCH  
Thierry INGRAND à François BOCK  
Roselyne LACOUTURE à Patrice COURTAUD  
Christian PENOT à Joël LAFRECHOUX  
Françoise PERIDY à Claude FERRON

**Absentes excusées** :

Sarah COLLOBER  
Sophie LE SIRE-ROUILLON  
Sophie VERGNAUD

**Le secrétariat a été assuré par** Isabelle BOETSCH

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages : 16

La séance débute à 20h00.

**1 - Approbation de procès-verbal**

Réunion du 27 mars 2024. Pas d'approbation, PV non reçu

**2 - Intervention de SOLHIA – Communication sur le dispositif des aides OPAH RU et présentation**

Présentation de M. Laurent ROBIN de SOLIHA voir Powerpoint joint

**3 - Tarifs garderie suite à la mise en place du soutien scolaire**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé en date du 29 juin 2023 les tarifs cantine et garderie.

Un soutien scolaire a été mis en place à l'école de 16h15 à 17h15.

Pour rappel, les tarifs votés en juin ne sont pas modifiés s'ajoute à ceux-ci la plage horaire ouverte aux enfants suivant le soutien scolaire, les tarifs sont déterminés comme suit et applicable dès le mois de mai 2024.

<b>Tranche Quotient Familial</b>	<b>Garderie matin 7h30/8h20</b>	<b>Garderie Soir 1<sup>ère</sup> heure avec Gouter 16h-17h30</b>	<b>Garderie Soir 2<sup>ème</sup> heure 17h30- 18h30</b>	<b>Garderie après soutien scolaire <u>sans le goûter</u> 17h15-18h30</b>
0 à 599	1 €	2 €	1 €	1,50 €
600 à 999	1.20 €	2.30 €	1.20 €	1,70 €
1000 à 1499	1.40 €	2.60 €	1.40 €	1,90 €
Sup à 1500	1.60 €	2.90 €	1.60 €	2,10 €

**Tout retard des parents pour récupérer leur(s) enfants(s) fera l'objet d'une majoration tarifaire de 40€.**

**Après 2 retards, majoration de 100€ AVANT EXCLUSION.**

Pour rappel les tarifs de la restauration scolaire :

- Par enfant : 3.80€
- Par adulte : 5.00€
- Vote 16 Pour

#### **4 - Redevance ORANGE – SRD – SOREGIES**

##### **SRD**

Monsieur le Maire expose que la mise à disposition du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD 100 % sur la commune de Gençay) donne lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public. Par conséquent, la redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est de 239 €.

##### **SOREGIES**

La mise à disposition du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution de gaz donne lieu aussi au versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Par conséquent, la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz est de 293.85 €.

##### **ORANGE**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu également au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'appliquer les tarifs maximaux prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

##### **TARIFS 2024 ORANGE**

INTITULÉ	NBR DE KMS OU M2	TARIFS 2024	TOTAL A PAYER *
TOTAL EN KM ARTERE SOUTERRAIN	28,293	48.27	1 365.70 €
TOTAL EN KM ARTERE AERIEN	3,925	64.36	252.61 €
TOTAL EN M2 EMPRISE AU SOL	1.500	32.18	48.27 €
		<b>TOTAL A PAYER</b>	<b>1 666.58 €</b>

#### **5 - Point personnel – validation de la proposition de la commission du personnel :**

**Mme Isabelle BOETSCH, adjointe fait un point sur le personnel et présente les propositions de la commission personnel**

##### **A/Apprentis**

- Apprentie Ecole CAP : Jeune de 18 ans **durée de l'apprentissage 1 an** avec une reconnaissance RQTH (MFR Gençay)
- Apprentie secrétaire administrative/accueil **au 1<sup>er</sup> novembre 2024, en remplacement** de d'un agent. (GESTIC formation BIARD)

- Apprenti maintenance en bâtiment **au 1<sup>er</sup> septembre 2024** en remplacement d'un agent
- Apprenti Espaces Verts : **nouveau contrat concernant un agent** pour poursuivre avec un BEPA Travaux Aménagements Paysagers sur 1 an (Thuré)

#### B/Saisonniers

Pour l'instant pas de besoin identifié

#### C/En prévision des départs à la retraite et d'une clarification et validation de l'organigramme de la Mairie

#### Propositions :

Le Référent Bâtiment et actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.  
Proposition d'avancement par ancienneté au grade d'adjoint technique principale de 1<sup>ère</sup> classe et en parallèle par concours/examen ou promotion interne : agent de maîtrise

- Création de poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe inscrit sur le tableau d'avancement, ce qui entraîne la fermeture de poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de poste agent de maîtrise si dossier validé par le CDG86 par promotion interne, ce qui normalement entraînera la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal au départ à la retraite de Dominique, après radiation des cadres.

Référent espaces verts

Référent matériel (déjà référent)

Un agent actuellement adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.  
Proposition d'avancement par ancienneté au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe selon le tableau d'avancement proposé par le CDG86, et en parallèle proposition de passer au grade de Rédacteur cadre B par concours ou par la promotion interne (Qualification comptable à valoriser via l'avancement).

- Création de poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, ce qui entraîne la fermeture du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de poste de rédacteur si dossier validé par le CDG86 par promotion interne, ce qui normalement entraînera la fermeture du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Un agent actuellement rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Proposition d'avancement par ancienneté au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, inscrit sur le tableau d'avancement 2024 et en parallèle proposition par concours ou promotion interne au grade d'attaché catégorie A (validation de l'organisation hiérarchique existante)

- Création de poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ce qui entraîne la fermeture du poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de poste d'attaché si dossier validé par le CDG86 par voie de concours ou si le dossier validé par le CDG86 par promotion interne ce qui ce qui normalement entraînera la fermeture du poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Titularisation sur grade adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (NB : RQTH impossible de reconduire le CDD). Le poste a déjà été créé, il convient juste de régulariser la situation selon la réglementation en vigueur.

## **D/Renouvellement contrats**

Un renouvellement ou CDI (rencontre avec Mme François du Département pour connaître les possibilités). Selon les possibilités, demander au conseil d'accepter soit le renouvellement PEC soit le recrutement en CDD et CDI

Fin contrat au 31/12/2024 à reconduire

Fin contrat 31/08/2024 à renouveler une année RQTH

Voir pour un renouvellement CDD

Renouvellement contrat PEC ou CDD voire CDI (rencontre avec Mme François du Département pour connaître les possibilités)

## **E/ Secrétariat médical**

Agent toujours satisfaite du poste de secrétariat à 21 h à la maison de santé et 14h à l'école (Cantine et garderie). C'était une expérimentation pour 3 mois jusqu'à fin mars qui est reconduite 3 mois. En cas d'absence ou de congés de l'agent la collectivité ne pourra pas donner de moyen de remplacement. La mise à disposition étant gracieuse pour la maison de santé communale et à durée déterminée.

Après énoncé des propositions le conseil se prononce

- **Création et fermeture de poste suite titularisation et avancement de grade**

Vote pour à l'unanimité

- **Renouvellement contrat PEC**

Vote pour à l'unanimité

- **Renouvellement CDD**

Vote pour à l'unanimité

- **Mise à jour du tableau des emplois**

Vote pour à l'unanimité

- **Protocole d'accord sur le temps de travail**

Voir en pièce jointe

Vote pour à l'unanimité

## **6- Admission en non-valeur**

Sur proposition de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques par courrier explicatif du 14 février 2024, le Maire informe le Conseil Municipal des sommes à recouvrer à admettre en non-valeur soit 6 879.06 €.

Vote 12 contres 2 pour 2 abstentions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse avec 12 voix Contre, 2 Pour et 2 Abstentions la proposition de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques. Le Conseil Municipal souhaite que la DDFIP recouvre ces sommes par tous les moyens possibles jusqu'au recouvrement total.

## **7- Décisions du Maire**

Demande de subvention au Département de la Vienne au titre des amendes de police

## **8- Questions diverses**

**Visite du Sénat** le 9 octobre : Confirmer la participation visite sans conjoint. **Réponse avant le 15 mai**

Départ en train à 7h19 ou 7h14 départ de Poitiers

Visite du Sénat le matin + déjeuner + retour

-Repas des anciens : Il semblerait que des personnes de 80 ans n'aient pas été invitées

- Mme NEVEUX Marguerite
- M. SYCHE Jérôme

-Mme Cécile CERISIER demande comment ont été attribués les logements « Résidence Sénior », car tous ne sont pas habitants de Gençay.

Monsieur le maire explique qu'une commission d'attribution s'est réunie. Entre le moment des demandes et l'attribution de nombreuses années se sont passées, certaines personnes demandeuses sont décédées, sont partis en EHPAD, ont déménagé ou ont changé d'avis car elles ne veulent pas entretenir un jardin par exemple. Pour rappel il est interdit de discriminer par rapport à la commune d'origine.

Les logements d'Habitat de la Vienne seront remis début juin, et ceux de la commune début juillet.

- M. Dominique GUYONNET demande un retour sur la visite de la société RAMSAY Santé à la maison de santé de Gençay.

M. LAFRECHOUX Adjoint au maire, explique que la commune a rencontré ce groupe privé le 8 avril pour une prise en charge des médecins de la Maison de Santé, Ramsay leur proposant un statut de salarié. Ramsay dispose d'un cabinet à Poitiers et paraît satisfait de notre Maison de Santé, ils sont actuellement en négociation.

-Mme Gilles-Rousseau demande si la commune a fait l'achat des terrains au bout du chemin de la Folie pour la Berge. Monsieur le Maire répond que seul le terrain à côté de la bâche incendie a été acquis par la commune.

- Mme Gilles-Rousseau demande que les tarifs du cimetière soient mis à jour.

Fin 21h58

Isabelle BOETSCH